PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE SEIZE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 11 octobre 2016 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Steve Gagnon, district 1
Éric Milot, district 2
Julie Deslauriers, district 3
François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais, procède à l'ouverture de la séance à 19h04.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 343-10-16
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance en **modifiant** le point 3.10 afin qui se lise comme suit :

3.10 Autorisation de municipalisation d'un terrain et acquisition de servitudes dans le cadre du protocole d'entente PE-2007-SAN-04 relatif au projet domiciliaire du Sanctuaire de la Rivière-du-Nord, phase 8;

En **retirant** les points suivants:

2.5 Affectation de sommes au fonds du réseau routier;

4.6 Refus de l'offre de règlement relativement au dossier d'appel d'offres du domaine Bériau (TP-SP-2014-122);

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi des questions du public de la dernière assemblée.

RÉSOLUTION 344-10-16
APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN SEPTEMBRE 2016

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19*)*, et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de séance suivante:

- Séance ordinaire du 13 septembre 2016.
-

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 30 SEPTEMBRE 2016

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 30 septembre 2016. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de cinq cent trente-quatre mille trois cent cinquante-neuf dollars et trente-trois cents (534 359.33 $) en référence aux chèques numéros 16705 à 16825 a été effectué en vertu du règlement numéro 1007.

RÉSOLUTION 345-10-16
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant de cinq cent sept mille trois cent seize dollars et six cents (507 316.06 $), en référence aux chèques numéros 16826 à 16962;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

RÉSOLUTION 346-10-16
APPROBATION DU RAPPORT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2016

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de l'état des revenus et dépenses pour la période du 01 janvier 2016 au 30 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'APPROUVER, tel que déposé, l'état des revenus et dépenses pour la période du 01 janvier 2016 au 30 septembre 2016.

RÉSOLUTION 347-10-16
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et unanimement résolu:

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
QUE la Ville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

RÉSOLUTION 347A-10-16
DÉPÔT ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-COLOMBAN

CONSIDÉRANT la résolution originalement présentée, laquelle se lit comme suit:

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT que suite au dépôt des états financiers 2015, un solde est dû pour les années antérieures soit 2013, 2014 et 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par _____, appuyé par _____ et résolu unanimement:

D'APPROUVER les états financiers 2015, tels que déposés, et d'émettre un paiement au montant de deux mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars (2 197 $) représentant un solde dû pour les années 2013, 2014 et 2015;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au poste budgétaire 02-520-00-963.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

CONSIDÉRANT la demande d'amendement de monsieur le maire lequel propose:

« **CONSIDÉRANT** la décision du 13 septembre dernier, soit la résolution numéro 313A-06-16 de ne pas approuver les états financiers 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT que des réponses ont été apportées aux questionnements des membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la Loi obligent les villes à payer dix pour cent (10%) du déficit des offices d'habitations;

CONSIDÉRANT le remplacement de la représentante de la Ville et de la directrice de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT que suite au dépôt des états financiers 2015, un solde est dû pour les années antérieures soit 2013, 2014 et 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par _____, appuyé par _____ et résolu unanimement:

D'APPROUVER les états financiers 2015, tels que déposés, et d'émettre un paiement au montant de deux mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars (2 197 $) représentant un solde dû pour les années 2013, 2014 et 2015;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au poste budgétaire 02-520-00-963.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière »

CONSIDÉRANT le résultat du vote quant à la proposition d'amendement, lequel est le suivant:

Monsieur le conseiller Steve Gagnon :	POUR
Monsieur le conseiller Éric Milot :	POUR
Madame la conseillère Julie Deslauriers :	POUR
Monsieur le conseiller François Boyer :	POUR
Madame la conseillère Stephanie Tremblay :	POUR
Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande :	POUR

EN CONSÉQUENCE, il y lieu d'adopter la résolution, telle qu'amendée, les membres du Conseil municipal ayant voté unanimement en faveur de l'amendement.

RÉSOLUTION 348-10-16
NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DU DOSSIER DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire procéder à la nomination d'un élu à titre de responsable du dossier de la famille, des aînés et des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

NOMMER, séance tenante, monsieur le conseiller Steve Gagnon, à titre d'élu responsable du dossier de la famille, des aînés et des personnes handicapées.

RÉSOLUTION 349-10-16
NOMINATION D'UN MEMBRE AFIN DE SIÉGER AU COMITÉ CONSULTATIF DE L'AGENDA 21 LOCAL

CONSIDÉRANT que monsieur Dominic Pichette fait défaut d'assister aux séances du Comité consultatif de l'Agenda 21 local;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 635-2013 quant aux absences;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer ce dernier et de procéder à la nomination d'un nouveau membre;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif de l'Agenda 21 local;

DE NOMMER, séance tenante, monsieur Jacques Gagnon à titre de membre du Comité consultatif de l'Agenda 21 local.

RÉSOLUTION 350-10-16
APPUI À L'UMQ DANS LE CADRE DE SA DEMANDE AU GOUVERNEMENT AFIN DE MODIFIER LE PROJET DE LOI NUMÉRO 106 LOI CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030 ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

CONSIDÉRANT que le 07 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur Pierre Arcand, a déposé le projet de loi numéro 106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

CONSIDÉRANT que le 17 août 2016, l'Union des municipalités du Québec a présenté ses recommandations à l'égard de ce projet de loi;

CONSIDÉRANT que le projet de loi numéro106 est inacceptable dans sa forme actuelle puisqu'il ne reconnaît pas les pouvoirs municipaux en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement et des sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT que l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) accorde la préséance des droits consentis aux entreprises qui explorent et exploitent les hydrocarbures sur toute réglementation en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'aménagement du territoire est une compétence fondamentale des municipalités;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent aussi veiller à la protection de l'environnement et des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et unanimement résolu:

QUE la Ville de Saint-Colomban appuie les recommandations de l'UMQ et demande au gouvernement du Québec de modifier le projet de loi numéro106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*:

- ✓ en introduisant des mesures permettant aux municipalités de désigner dans leurs outils de planification du territoire des secteurs incompatibles avec les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures;

- ✓ en donnant aux municipalités des pouvoirs pour mieux encadrer la protection de leurs sources d'eau potable.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1009 STIPULANT UNE TARIFICATION PORTANT SUR LES DÉPENSES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET DES ÉLUS OCCASIONNÉES DANS LA CADRE DE LEURS FONCTIONS

Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 1009 stipulant une tarification portant sur les dépenses des employés municipaux et des élus occasionnées dans le cadre de leurs fonctions.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1010 RELATIF À LA CAPITALISATION ET L'AMORTISSEMENT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Monsieur le conseiller Steve Gagnon donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 1010 relatif à la capitalisation et l'amortissement des dépenses en immobilisations.

RÉSOLUTION 351-10-16
ADOPTION DE LA POLITIQUE 8007 PORTANT SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'ADOPTER la politique 8007 portant sur la santé et la sécurité au travail.

RÉSOLUTION 352-10-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE TOUTES LES DÉMARCHES REQUISES AFIN D'ACQUÉRIR DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION DES IMMEUBLES DESTINÉS À DES FINS PUBLIQUES – LOTS 3 192 211 ET 3 932 805

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville et des contribuables de compléter l'acquisition d'immeubles afin de procéder à la continuité de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, il est requis de faire l'acquisition des lots TROIS MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DEUX CENT ONZE (3 192 211) et TROIS MILLIONS NEUF CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT CINQ (3 932 805) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et unanimement résolu:

S'il est possible d'acquérir les immeubles de gré à gré:

DE MANDATER Me Joëlle Lupien, notaire, afin d'effectuer la préparation des actes notariés et leur publication;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents requis afin de procéder à l'acquisition des lots TROIS MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DEUX CENT ONZE (3 192 211) et TROIS MILLIONS NEUF CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT CINQ (3 932 805) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

Il est convenu que tous les frais inhérents à ces actes d'achat sont à la charge de la Ville.

Dans le cas où la Ville devrait procéder par expropriation :

Article 1: Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Article 2: La Ville de Saint-Colomban décrète l'acquisition par voie d'expropriation de l'immeuble ci-après décrit;

Article 3: Les immeubles visés par la présente résolution sont les suivants:

- ✓ Le lot TROIS MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DEUX CENT ONZE (3 192 211) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

- ✓ Le lot TROIS MILLIONS NEUF CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT CINQ (3 932 805) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

Article 4: Que, si nécessaire, la Ville mandate la firme *Prévost Fortin D'Aoust, s.e.n.c.r.l.* afin qu'elle procède à l'expropriation, en tout ou en partie, des lots TROIS MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DEUX CENT ONZE (3 192 211) et TROIS MILLIONS NEUF CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT CINQ (3 932 805) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, et prenne les recours judiciaires nécessaires;

Article 5: Que, si nécessaire, les procureurs soient autorisés à retenir les services professionnels requis pour le cheminement de ces dossiers, tels que les services d'un arpenteur-géomètre, d'un notaire et d'un évaluateur agréé.

Article 6 : Que, la Ville affecte une somme de mille dollars (1 000 $) provenant de son fonds général aux fins mentionnées dans la présente résolution sauf à parfaire.

RÉSOLUTION 353-10-16
MANDAT AFIN DE PROCÉDER À LA SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE FINALE SUITE AUX ADJUDICATIONS POUR NON-PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER QUI ONT EU LIEU EN 1984

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

DE MANDATER maître Joëlle Lupien, notaire, afin de procéder à la vente finale suite aux adjudications de 1984;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents nécessaires afin de finaliser les ventes pour non-paiement de l'impôt foncier qui ont eu lieu en 1984.

RÉSOLUTION 354-10-16
ASSURANCES – AUGMENTATION DES GARANTIES

CONSIDÉRANT la recommandation du courtier d'assurance d'augmenter les limites d'assurances responsabilité civile additionnelle;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de souscrire à une assurance responsabilité pour dommages à l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

DE MANDATER l'Union des municipalités du Québec ou Fidema groupe conseil Inc. afin de souscrire pour et au nom de la Ville aux garanties additionnelles suivantes :

- ✓ Une assurance responsabilité civile additionnelle au montant de neuf millions de dollars (9 000 000 $);
- ✓ Une assurance responsabilité pour dommages à l'environnement au montant de cinq millions de dollars (5 000 000 $).

RÉSOLUTION 355-10-16
AUTORISATION DE SIGNATURE DES LETTRES D'ENTENTES 2016-09 ET 2016-10 AVEC LE SYNDICAT

CONSIDÉRANT les ententes survenues entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relativement aux points suivants :

- ✓ Demande de retraite progressive de monsieur Daniel Narreault (2016-09);
- ✓ Dépôt de révision des postes (2016-10);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer les lettres d'ententes numéro 2016-09 et 2016-10 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795.

RÉSOLUTION 356-10-16
MESURE DISCIPLINAIRE - UNE JOURNÉE DE SUSPENSION SANS SOLDE À L'EMPLOYÉ PORTANT LE NUMÉRO 320007

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général relativement à l'employé portant le numéro 320007 ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et unanimement résolu:

D'ENTÉRINER la recommandation du directeur général et imposer une (1) journée de suspension sans solde.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016 DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Le rapport mensuel des permis pour le mois de septembre 2016 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme est déposé.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016

Le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 20 septembre 2016 est déposé.

RÉSOLUTION 357-10-16
DEUXIÈME ACCEPTATION - COUCHE DE PAVAGE UNIQUE DU PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2013-ROCH-01

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de monsieur Patrick Boutin, ingénieur de la firme *CDGU ingénierie urbaine*, en date du 16 août 2016, recommandant la couche de pavage unique d'une partie des infrastructures des rues de l'Accueil et des Tourterelles, phase 1, protocole d'entente PE-2013-ROCH-01;

CONSIDÉRANT que la garantie financière initiale est de deux cent treize mille vingt-cinq dollars et soixante-huit cents (213 025.68 $);

CONSIDÉRANT qu'il a été résolu à la séance du 14 janvier 2014 par la résolution 018-01-14 de procéder à la première acceptation et de procéder à la libération d'une partie de la garantie financière, à savoir, la somme de cent quarante-huit mille neuf cent soixante-treize dollars et cinquante-trois cents (148 973.53 $);

CONSIDÉRANT que le titulaire du protocole d'entente doit déposer une somme équivalente à cinq pour cent (5 %) du montant total de l'estimation des travaux en garantie durant une période de (12) douze mois, soit un montant de dix mille six cent cinquante et un dollars et vingt-huit cents (10 651.28 $);

CONSIDÉRANT que la Ville désire municipaliser une partie des rues de l'Accueil et des Tourterelles et une servitude de drainage;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'ACCEPTER lesdits travaux, et ce, conformément à l'article 10 du protocole d'entente intervenu entre le titulaire et la Ville;

DE MUNICIPALISER les rues suivantes :

- ✓ Rue de l'Accueil (lot 5 370 138);
- ✓ Rue des Tourterelles (lot 5 370 132);
- ✓ Impasse de rue (lot 5 370 128).

DE MUNICIPALISER la servitude de drainage suivante :

- ✓ Lot 5 370 126.

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en absence, le greffier à signer tous les documents à cet effet, le tout conditionnellement à ce que le titulaire du protocole d'entente ait déposé une garantie de cinq pour cent (5 %) du montant total de l'estimation des travaux soit un montant de dix mille six cent cinquante et un dollars et vingt-huit cents (10 651.28 $) pour une période de douze (12) mois.

Il est entendu que tous les frais inhérents à la présente résolution sont aux frais du titulaire de protocole d'entente.

RÉSOLUTION 358-10-16
PLAN PROJET DE RÉNOVATION CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 608, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) (342-342 B, MONTÉE DE L'ÉGLISE)

CONSIDÉRANT la demande de permis de rénovation pour l'église, située sur le lot QUATRE MILLIONS NEUF CENT ONZE MILLE NEUF CENT QUARANTE-HUIT (4 911 948) du cadastre du Québec, et portant le numéro civique 342-342 B, montée de l'Église;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 20 septembre 2016 sous la résolution 013-09-16;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

D'ACCEPTER les plans relatifs à la demande de permis de rénovation de l'église située sur le lot QUATRE MILLIONS NEUF CENT ONZE MILLE NEUF CENT QUARANTE-HUIT (4 911 948) du cadastre du Québec ayant comme adresse civique le 342-342 B, montée de l'Église, le tout tel que montré à l'élévation couleur, préparé par la Fabrique de la paroisse de Saint-Colomban, et ce, conformément au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

D'AUTORISER le Service d'aménagement, environnement et urbanisme à émettre les permis à cet effet.

DÉPÔT DU FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2015

Le formulaire de l'usage de l'eau potable pour l'année 2015 est déposé tel qu'exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

RÉSOLUTION 359-10-16
OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition et l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Yanick Cyr entrepreneur électricien Inc;
- ✓ Gilles Leduc entrepreneur électricien Inc;

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Yanick Cyr entrepreneur électricien Inc.	2 844.00 $
Gilles Leduc entrepreneur électricien Inc.	4 384.28 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie *Yanick Cyr entrepreneur électricien Inc*. au coût de deux mille huit cent quarante-quatre dollars (2 844 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 07 septembre 2016.

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 23-070-00-724, projet 2012-12, laquelle est financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de trois (3) ans.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 360-10-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE UN NOUVEAU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE NISSAN LEAF SV 2017 (URB-SI-2016-219)

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été déposée suite à l'appel d'offres sur invitations relatif l'acquisition d'un véhicule électrique Nissan Leaf SV 2016 (URB-SI-2016-211);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre un nouveau processus d'appel d'offres relativement à l'acquisition d'un véhicule électrique Nissan Leaf SV 2017 (URB-SI-2016-219).

RÉSOLUTION 361-10-16
OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CALCUL DU TAUX D'EFFICACITÉ D'ÉLIMINATION DES VIRUS

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater une firme afin de déterminer le taux d'efficacité de l'élimination des virus;

CONSIDÉRANT que le calcul du taux d'efficacité d'élimination des virus est obligatoire en vertu du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (chapitre Q-2, r 35.2);

CONSIDÉRANT que le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Asisto Inc.;
- ✓ TechnoRem Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
TechnoRem Inc.	2 615 $
Asisto Inc.	5 830 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service d'aménagement, d'environnement et d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à la compagnie *TechnoRem Inc.*, au coût de deux mille six cent quinze dollars (2 615 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 27 septembre 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-412-00-411;

D'AFFECTER au revenu de l'exercice une somme de deux mille sept cent cinquante dollars (2 750 $), provenant du surplus affecté à la réserve financière entretien des aqueducs.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 362-10-16
EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme a procédé à une recherche de candidatures pour un poste d'inspecteur en urbanisme et environnement, de 37,5 heures semaine, pour le Service d'aménagement, environnement et urbanisme;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme recommande de procéder à l'embauche de madame Stéphanie Legault;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER, à compter du 1er novembre 2016, madame Stéphanie Legault au poste d'inspecteur en urbanisme et environnement pour le Service d'aménagement, environnement et urbanisme, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 363-10-16
AUTORISATION DE MUNICIPALISATION D'UN TERRAIN ET ACQUISITION DE SERVITUDES DANS LE CADRE DU PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2007-SAN-04, RELATIF AU PROJET DOMICILIAIRE DU SANCTUAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD, PHASE 8

CONSIDÉRANT que dans le cadre du protocole d'entente du projet domiciliaire du Sanctuaire de la Rivière-du-Nord, il y a lieu de procéder à l'acquisition d'un terrain à titre de compensation pour frais de parcs et terrains de jeux et à l'établissement de servitudes;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

DE MUNICIPALISER le terrain suivant:

- ✓ Lot 4 727 475 ;

D'ACQUÉRIR les servitudes relatives à l'implantation d'un réservoir incendie, affectant une partie des lots suivants :

- ✓ Lot 4 851 236;
- ✓ Lot 4 727 545;
- ✓ Lot 4 727 475;
- ✓ Lot 5 173 645;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents à cet effet, incluant les actes notariés.

Il est entendu que tous les frais sont à la charge du titulaire de protocole d'entente.

RÉSOLUTION 364-10-16
AFFECTATION DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES AQUEDUCS - TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC LAROCHELLE

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection de la purge située à la limite de la rue des Améthystes sont nécessaires pour le bon fonctionnement du réseau, et ce, principalement lors des rinçages annuels;

CONSIDÉRANT que les travaux suivants seront effectués;

- ✓ Excavation et remblai;
- ✓ Remplacement du boitier de vanne et de la borne d'irrigation;
- ✓ Essai, nettoyage et chloration du réseau;
- ✓ Réparation du pavage affecté par les travaux.

CONSIDÉRANT que l'estimation des coûts des travaux est de quinze mille neuf cents dollars (15 900 $);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et unanimement résolu:

D'AFFECTER au revenu de l'exercice, une somme de quinze mille neuf cents dollars (15 900 $) provenant du surplus affecté à la réserve financière de l'entretien des aqueducs.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles aux codes budgétaires ci-haut mentionnés.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 365-10-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À LA FOURNITURE ET LE TRANSPORT D'ABRASIFS 2016-2017 (TP-SP-2016-218)

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à la fourniture et le transport d'abrasifs 2016-2017 (TP-SP-2016-218).

RÉSOLUTION 366-10-16
OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE DRAINAGE DE LA CHAUSSÉE ET DE SOUTÈNEMENT POUR LE 296, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (TP-SP-2016-216)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de drainage de la chaussée et de soutènement pour le 296, chemin de la Rivière-du-Nord ;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 11 octobre 2016:

ENTREPRISES	PRIX
Gelco Construction Inc.	120 999.91 $
Les Entreprises Pera	272 499.00 $
Desjardins Excavation Inc.	347 329.55 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat de travaux de drainage de la chaussée et de soutènement pour le 296, chemin de la Rivière-du-Nord à l'entreprise *Gelco Construction Inc.*, et ce, conformément à leur soumission, datée du 11 octobre 2016, au montant de cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-onze cents (120 999.91 $), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-50-711, projet 2016-10.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 367-10-16
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UNE REMORQUE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'une remorque;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Les Attaches Éthier Inc.;
- ✓ Équipements & Remorques Yves Leroux Inc.;
- ✓ Attaches et Remorques Labelle Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Les Attaches Éthier Inc.	1 995 $
Équipements & Remorques Yves Leroux Inc.	2 000 $
Attaches et Remorques Labelle Inc.	2 240 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie *Les Attaches Éthier Inc.*, au coût de mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1 995 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 22 septembre 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de d'investissement au code budgétaire 22-300-00-725, projet 2016-97.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 368-10-16
NOMINATION D'UN JOURNALIER CHAUFFEUR

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de journalier chauffeur, de 40 heures semaine, pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur du Service des travaux publics recommande de procéder à la nomination de monsieur Luc Gingras;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

DE NOMMER séance tenante, monsieur Luc Gingras, au poste de journalier chauffeur au Service des travaux publics, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 369-10-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTES DE SERVITUDES DE DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir des servitudes de drainage des eaux pluviales sur une partie des lots suivants :

Lot TROIS MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SEPT CENT VINGT-SEPT (3 496 727) du cadastre du Québec;

Lot QUATRE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE SIX CENT NEUF (4 378 609) du cadastre du Québec;

Lot TROIS MILLIONS NEUF CENT SEIZE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ (3 916 585) du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer, et unanimement résolu:

DE MANDATER un arpenteur-géomètre afin de procéder aux descriptions techniques requises;

DE MANDATER maître Joëlle Lupien, notaire, afin de préparer tous les documents relativement à ces actes;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents requis à l'établissement des servitudes, incluant les actes notariés.

RÉSOLUTION 370-10-16
REJET DES SOUMISSIONS (INC-SP-2016-215) ET AUTORISATION D'ENTREPRENDRE UN NOUVEAU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À L'ACQUISITION DE VINGT (20) APPAREILS RESPIRATOIRES USAGÉS (INC-SP-2016-220)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres publics pour l'acquisition de vingt (20) appareils respiratoires usagés;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 11 octobre 2016:

ENTREPRISES	PRIX
Boivin et Gauvin Inc.	109 966.60 $

CONSIDÉRANT que la soumission reçue excède le budget;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE REJETER la soumission relative à l'acquisition de vingt (20) appareils respiratoires usagés numéro (INC-SP-2016-215);

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie ou, toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre un nouveau processus d'appel d'offres pour l'acquisition de vingt (20) appareils respiratoires usagés (INC-SP-2016-220).

RÉSOLUTION 371-10-16
OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIVE

CONSIDÉRANT les demandes de soutien financier dans le cadre du programme de soutien à l'élite sportive pour les jeunes de niveau élite à poursuivre leur évolution dans leur sport;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général adjoint à octroyer des aides financières pour un montant maximal de quatre mille neuf cent cinquante dollars (4 950 $) conformément à la liste datée du 29 septembre 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-702-90-970.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 372-10-16
ACHAT DE BILLETS POUR LE SPAGHETTI-THON DU MOUVEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES SAINT-COLOMBAN ET SAINT-CANUT

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban désire soutenir l'organisme sans but lucratif Mouvement des personnes handicapées Saint-Colomban et Saint-Canut;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général adjoint, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à faire l'achat de vingt (20) billets pour le spaghetti-thon au bénéfice Mouvement des personnes handicapées Saint-Colomban et Saint-Canut au coût de douze dollars (12 $) chacun pour un total de deux cent quarante dollars (240 $), excluant les taxes applicables, le cas échéant.

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 02-110-00-310.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 373-10-16
OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE POUR LE SENTIER DE LA RUE DE LA LOIRE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition et l'installation d'une clôture pour le sentier de la rue de la Loire;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Inter clôtures Clobec;
- ✓ Clôture Sauvageau Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Inter clôtures Clobec	3 438.56 $
Clôture Sauvageau Inc.	3 522.00 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie *Inter clôtures Clobec*, au coût de trois mille quatre cent trente-huit et cinquante-six cents (3 438.56 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 15 septembre 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2016-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 374-10-16
OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT POUR LA RÉALISATION D'UN PARC À L'INTERSECTION DES RUES DE L'ALIZÉ ET JACQUES

CONSIDÉRANT que la Ville désire obtenir une offre de services professionnels pour la conception d'un plan d'aménagement relativement à la réalisation d'un parc à l'intersection des rues de l'Alizé et Jacques;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Exp. Global Inc.;
- ✓ l'institut des territoires;
- ✓ Conception paysage.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Exp Global Inc.	4 500 $
Conception paysage Inc.	8 500 $
Institut des territoires	11 634 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie *Exp Global Inc*. au coût de quatre mille cinq cents dollars (4 500 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 28 septembre 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de parcs, terrains de jeux et espace naturels au code budgétaire 22-700-14-711, projet 2016-16.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 375-10-16
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE DEUX (2) BALANÇOIRES POUR LES PARC AU BOIS-DORMANT ET PÉRIDOT

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder au remplacement de deux (2) balançoires pour les parcs au Bois-Dormant et Péridot;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Multi-Jeux Marlin;
- ✓ TechSport;
- ✓ Tessier Récréo-Parc Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Multi Jeux Marlin	4 560.00 $
TechSport Inc.	5 715.12 $
Tessier Récréo-Parc Inc.	5 717.00 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie *Multi Jeux Marlin*, au coût de quatre mille cinq cent soixante dollars (4 560 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 30 septembre 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de parcs, terrain de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2016-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 376-10-16
OCTROI DE BOURSES DANS LE CADRE DU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES

CONSIDÉRANT le concours de photographies intervenu dans le cadre des Journées de la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'ACCORDER les prix suivants:

- ✓ 200 $ pour le 1er prix à monsieur Jean-Paul Tétrault;
- ✓ 100 $ pour le 2e prix à monsieur Benoît Leduc;
- ✓ 50 $ pour le 3e prix à monsieur Estéban Duchesne.

D'IMPUTER ces dépenses aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-702-90-970.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions s'est tenue de 19h55 à 20h26.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Monsieur Étienne Urbain

- ✓ Les comptes à payer;
- ✓ La voiture électrique;
- ✓ La borne électrique du Centre récréatif et communautaire.

Monsieur Jacques Gratton

- ✓ Agenda 21;
- ✓ Les travaux de réfection du ponceau du Bois-Dormant;

Monsieur Roland Leduc

- ✓ Service de police;
- ✓ Réparation des lumières de rues.

Madame Céline Lachapelle

- ✓ Appui de la Ville à l'Union des Municipalités du Québec;
- ✓ Aide financière à la municipalité de Restigouche;
- ✓ Participation à la Fédération Québécoise des Municipalités.

Monsieur Florian Beauchemin rue Kedro

- ✓ Compte de taxes;
- ✓ Situation politique actuelle.

RÉSOLUTION 377-10-16
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20h28 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

Jean Dumais Maire	Me Stéphanie Parent Greffière